PROJET DE CIRCONSCRIPTION 2012 – 2015

Préambule

Les orientations définies dans le présent projet s'inscrivent en cohérence avec le projet académique 2012-2015, dans une démarche de pilotage fondé sur 3 principes articulés entre eux :

➢ **une position déontologique** résumée par cette formule : « *L'école primaire doit avoir des exigences élevées qui mettent en œuvre à la fois mémoire et faculté d'invention, raisonnement et imagination, attention et apprentissage de l'autonomie, respect des règles et esprit d'initiative*[1] » en prenant appui sur les programmes d'enseignement de l'école primaire en vigueur et sur les compétences du socle commun des connaissances et des compétences, défini dans la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005[2]

➢ **une logique d'action** prioritairement centrée sur le recensement et la mutualisation des pratiques, outils et démarches pertinents existant dans les classes et sur la création en équipes de réponses complémentaires appelées à enrichir les précédentes

➢ **une stratégie de relations et de communication** basée sur l'écoute, l'échange, la valorisation et la transparence, relations privilégiant les démarches d'évaluation formative.

« *C'est en proposant aux élèves un enseignement structuré et explicite, orienté vers l'acquisition des savoirs de base, des automatismes et en leur offrant des entraînements systématiques à la lecture, à l'écriture, à la maîtrise de la langue française et des mathématiques, ainsi que de solides repères culturels qu'on les préparera à la réussite. Le véritable moteur de la motivation des élèves résident dans l'estime de soi que donnent l'apprentissage maîtrisé et l'exercice réussi.* [3]»

[1] Préambule des programmes 2008 http://www.education.gouv.fr/bo/2008/hs3/preambule.htm
[2] http://www.education.gouv.fr/bo/2005/18/MENX0400282L.htm
[3] Préambule des programmes 2008 http://www.education.gouv.fr/bo/2008/hs3/preambule.htm

OBJECTIF 1 – NOURRIR L'AMBITION SCOLAIRE PAR LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS DYNAMIQUES ET INNOVANTES

Axe de progrès 1.1 : amener chaque élève à élever son niveau d'ambition scolaire

Action 1 : développer les actions pour mieux prendre en compte l'hétérogénéité des publics

Action 2 : former les personnels et accompagner les équipes pour répondre aux problématiques de l'hétérogénéité dans les classes et les écoles

Action 3 : favoriser la coéducation

➢ Favoriser les rencontres, actions visant à rendre compréhensibles les missions des uns et des autres, à expliciter l'Ecole et la nécessaire complémentarité Ecole - Famille (la place des leçons et « devoirs »…).

➢ Organiser des rencontres régulières pour la mise en place et le suivi des PPRE, la participation à l'aide personnalisée, les prises en charge par les membres du RASED…

Axe de progrès 1.2 : assurer dans les écoles la qualité de vie et les conditions de travail favorables à la réussite de tous et de chacun

Action 1 : améliorer le climat scolaire pour faire des écoles :

- **des lieux de vie où chacun trouve sa place : qualité des espaces de vie et de travail, sécurité des biens et des personnes, articulation des différents temps scolaires, lien social dans la communauté scolaire**
- **des lieux d'apprentissage de d'exercice de la citoyenneté : rendre les élèves acteurs de leur éducation (appropriation et construction de la loi et de la règle), responsabilisation aux enjeux environnementaux, de sécurité, de santé**

➢ en mettant en œuvre les programmes d'instruction morale (Cf. Circulaire n° 2011-131 du 25-8-2011)

➢ en s'attachant à développer chez chaque élève les « Compétences sociales et civiques » qui se traduisent au quotidien par le respect des autres et des règles.

➢ en donnant aux élèves des occasions de s'impliquer dans des actions locales (commémorations, connaissance du maire et des élus, CMJ, opérations propreté, tri des déchets …) ou des actions nationales (opérations de solidarité, député junior, …).

➢ en développant des projets au sein des coopératives scolaires qui visent à renforcer l'esprit d'initiative, de coopération et d'entraide (Circulaire n° 2008-095 du 23-7-2008).

➢ en faisant en sorte qu'aucun élève ne quitte l'école primaire sans s'être s'engagé dans des actions de coopération, de solidarité, d'éducation à la santé et de respect de l'environnement.

Action 2 : promouvoir la santé et l'éducation physique

➢ en proposant une pratique sportive à tous les élèves leur permettant de pratiquer et découvrir des activités diversifiées développant les compétences disciplinaires et relatives aux «compétences sociales et civiques » et à « l'autonomie et l'initiative ».

OBJECTIF 2 – ASSURER L'EQUITE SCOLAIRE PAR UN PARCOURS PERSONNEL DE REUSSITE POUR CHAQUE ELEVE

Axe de progrès 2.1 : garantir une lisibilité des parcours par un maillage territorial équilibré et efficient

Action 1 : faire évoluer le tissu scolaire dans une perspective d'amélioration du service d'enseignement

Axe de progrès 2.2 : favoriser la maîtrise par l'élève de son parcours d'orientation individuel

Action 1 : prendre en compte l'évolution de l'élève et le rythme de ses acquisitions – développer une dynamique pédagogique centrée sur les besoins et acquis des élèves en référence aux compétences du socle – rendre opérationnel un accompagnement personnalisé tout au long de la scolarité.

➢ Construire en équipes de cycle, le projet le plus approprié pour la prévention et la prise en charge des difficultés dans l'école.

➢ Mettre en œuvre et accroître l'efficacité des PPRE et des dispositifs d'aide (Aide personnalisée, Stage de remise à niveau, RASED), notamment par le développement de stratégies collectives.

➢ Anticiper les difficultés plutôt que d'y remédier.

➢ Développer les liaisons intra cycles et inter cycles (dont GS-CP et CM2-6ème) pour renforcer la cohérence des apprentissages.
➢ Réunir l'équipe éducative en cas de besoin, avec la participation du psychologue scolaire, des personnels de santé, des personnels des services départementaux… pour rechercher les solutions les plus appropriées et les adaptations à envisager.

Axe de progrès 2.3 : apporter des réponses spécifiques et adaptées aux élèves à besoins particuliers

Action 1 : prévenir les ruptures de parcours et le décrochage des élèves
➢ Prévenir et combattre l'absentéisme en entreprenant un dialogue avec les familles et si nécessaire, en signalant les absences.

Action 2 : mieux accompagner la scolarisation des élèves en situation de handicap
➢ Mettre en œuvre le PPS (projet personnalisé de scolarisation) permettant une scolarisation harmonieuse adaptée aux capacités des élèves handicapés scolarisés en classe.
➢ Faire en sorte qu'aucun élève de CLIS ne soit privé d'activités individuelles en classe ordinaire ou d'activités collectives inscrites dans le projet d'école.
➢ Accompagner les enseignants par des actions de formation ou des interventions (ASH, RASED…)

Action 3 : mieux répondre aux besoins des publics à besoins spécifiques
➢ Répondre aux besoins différents des publics (élèves nouvellement arrivés en France, enfants du voyage, enfants dont la langue française n'est pas la langue maternelle…).
➢ Accompagner les enseignants par des actions de formation ou des interventions (CRAVIE, RASED…)

Action 4 : faire évoluer l'évaluation pour en faire un outil de personnalisation
➢ Intégrer l'évaluation aux démarches pédagogiques.
➢ Exploiter et analyser collectivement et qualitativement les résultats des élèves afin de réguler les enseignements et de proposer des réponses aux difficultés rencontrées.
➢ Renseigner le Livret personnel de compétence
➢ Renforcer les liens avec les partenaires au travers de la construction d'outils d'évaluations partagés

OBJECTIF 3 – CONTRIBUER A L'INSERTION DANS LA SOCIETE PAR LA MAITRISE DES CODES SOCIAUX, LANGAGIERS ET CULTURELS

Axe de progrès 3.1 : s'ouvrir à son environnement par la maîtrise des codes langagiers et l'accès à de nouveaux codes culturels et sociaux

Action 1 : poursuivre la formation des enseignants dans le domaine de la lecture et de l'écriture

Action 2 : développer les compétences de lecture et d'écriture, et notamment au travers de projets et de participation à des actions
➢ en développant chez les élèves les compétences nécessaires permettant de s'exprimer aisément oralement et par écrit dans tous les domaines d'enseignement.
➢ en organisant au cours de la scolarité de chaque élève **des parcours de lecture**, lui permettant de rencontrer et d'étudier des œuvres littéraires, ce qui implique au niveau de l'équipe de cycle des programmations rigoureuses.
➢ en faisant en sorte qu'aucun élève ne quitte l'école primaire sans connaître au moins 10 classiques de la littérature enfantine et 15 de la littérature contemporaine recensés dans un carnet de lectures.

Action 3 : développer les pratiques artistiques et culturelles, les projets dans l'objectif de doter les élèves des codes culturels nécessaires
➢ en proposant des références culturelles communes et en stimulant la sensibilité et l'imagination.
➢ en organisant de véritables parcours culturels à travers les différents cycles.
➢ en offrant à tous les élèves des occasions de pratiques artistiques (arts visuels et éducation musicale) passant par la fréquentation d'œuvres (musée, théâtre, cinéma, chant, écoute musicale) et par des pratiques artistiques dans le cadre de projets culturels.
➢ en faisant en sorte que chaque année, tout élève vive une expérience artistique.
➢ en garantissant à chaque élève les repères historiques et géographiques indispensables à l'entrée dans les apprentissages du collège.

Action 4 : développer les actions au service de l'utilisation des TIC par les élèves

➢ Développer l'équipement numérique des écoles et son utilisation dans le cadre de tous les enseignements.
➢ Favoriser toute expérimentation relative à l'usage des TIC (utilisation du T.B.I, de plateforme d'échanges, de logiciels…).

Action 5 : favoriser la culture scientifique
➢ en initiant tous les élèves à la démarche d'investigation
➢ en faisant en sorte qu'aucun élève ne quitte l'école primaire sans s'être engagé dans de multiples activités d'observation et d'expériences, dans les domaines de la matière, du vivant et des objets, en sachant tenir un cahier d'observation ou d'expériences et en utilisant les ressources de l'outil informatique.

Axe de progrès 3.2 : intensifier l'exposition aux langues vivantes pour améliorer les performances des élèves

Action 1 : renforcer l'exposition à la langue allemande, développer les actions d'ouverture et les échanges, favoriser la continuité pédagogique
➢ Permettre à chaque élève d'acquérir les compétences du niveau A1 en fin de CM2 :
- en proposant un apprentissage dès le cycle 1, en planifiant des temps d'enseignement réguliers.
- en procédant, en équipe, à une programmation des contenus d'enseignement et en élaborant des progressions rigoureuses pour chacune des composantes

➢ Prendre appui sur les événements festifs et autres pour aborder les aspects culturels.
➢ Motiver l'apprentissage de l'allemand dans le cadre de projets donnant du sens aux apprentissages.
➢ Développer et favoriser les échanges (électroniques et rencontres) avec des classes partenaires.

OBJECTIF 4 – MODERNISER, INNOVER, RENDRE PERFORMANT LE PILOTAGE PEDAGOGIQUE

Axe de progrès 4.1 : adapter la formation des personnels aux évolutions du système éducatif et de son public et aux exigences de la performance scolaire

Action 1 : former les personnels et accompagner les équipes
➢ Dans le cadre des inspections individuelles ou des évaluations d'école, observer et évaluer les pratiques, les outils et démarches utilisées, les moyens visant à « faire apprendre », comparer la part de l'élève et du maître, apprécier la qualité de la prise en compte des besoins des élèves, la mise en œuvre des programmes et la prise en compte des compétences du socle afin **d'évaluer les effets des pratiques pédagogiques sur les élèves.**
➢ Faire évoluer les pratiques pédagogiques des maîtres, la planification et l'organisation des apprentissages (du cycle à la classe) vers des pratiques toujours plus efficaces permettant aux élèves de mieux maîtriser les automatismes et les savoir-faire instrumentaux et de développer les compétences du socle commun.
➢ Accompagner les enseignants débutants par une présence accrue de la part des CPC.
➢ Dans le cadre du plan de formation en circonscription :
- construire des parcours de formation organisés qui permettent de doter les enseignants et les équipes d'écoles des ressources pédagogiques et didactiques nécessaires.
- proposer, encourager la construction d'outils et de démarches directement utilisables en classe, au sein des équipes d'école, impulser des projets fédérateurs et construire des réponses adaptées pour faire évoluer les pratiques.
- encourager les projets de mutualisation d'outils et de ressources pédagogiques, poursuivre le développement du site Internet de circonscription et de l'appropriation de ses ressources par les enseignants